

Motion

## **Etude sur l'adhésion de la Commune à NeuchEole SA**

---

De par les vents forts et réguliers qui balaient ses crêtes, la chaîne du Jura se prête au développement de parcs éoliens efficaces et respectueux de l'environnement. Notre Canton a établi un Plan directeur cantonal dans ce sens, approuvé le 26 juin 2013 par le Conseil fédéral.

Ce sont les Communes qui sont les acteurs essentiels des projets énergétiques puisque l'aménagement du territoire leur revient. La nôtre s'est engagée déjà lors de la fusion à renforcer son positionnement dans le domaine de l'autonomie énergétique (rapport des groupes de travail : 8.2.16). Le programme de législature maintient cet objectif et suit les recommandations du bureau Planair en lui adjoignant celui d' « assurer l'implantation d'un parc d'éoliennes au minimum » sur le territoire communal.

L'opportunité de rejoindre la société anonyme NeuchEole SA qui regroupe déjà les villes de Neuchâtel, du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers doit être saisie, d'autant plus que les deux anciennes Communes auxquelles une motion semblable avait été adressée, Savagnier et Fontaines, y avaient adhéré. NeuchEole assurera les prérogatives des collectivités membres sur des implantations respectueuses et sur une production énergétique au bénéfice des habitants de notre région. Il s'agit d'une société qui nous préservera de la main-mise d'entreprises privées ou de services industriels lointains sur notre patrimoine éolien. Elle permettra aux collectivités d'aller de l'avant puisque, selon ses statuts, les décisions s'y prennent à la majorité absolue et qu'aucun membre ne dispose d'un droit de veto.

NeuchEole permettra de répartir les investissements et les revenus entre les collectivités en atteignant une masse critique financière qu'une commune isolée peut difficilement atteindre. Son mode de financement à hauteur de 50 CHF par habitant, soit environ 800'000 CHF pour notre Commune, ne prévoit de versement que lors de la réalisation des parcs projetés. Les préétudes financières démontrent la viabilité des réalisations éoliennes, étant entendu que le marché de l'énergie présente des fluctuations difficilement prévisibles. Celle faite par la ville de Neuchâtel en 2011 tablait sur une rémunération des fonds propres entre 5% et 6%.

Afin d'approfondir ces points à la lumière des études à disposition, le groupe des Verts demande au Conseil Communal de bien vouloir soumettre un rapport au Conseil général sur la possibilité d'adhésion de Val-de-Ruz à NeuchEole SA.
--

Pour les Verts : Christine Ammann Tschopp, 27.01.2014